

Bruxelles, le 17 juin 2022
(OR. fr)

10274/22

Dossier interinstitutionnel:
2016/0399(COD)

CODEC 921
INST 231
JUR 414
JUSTCIV 87

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 805/2004 en ce qui concerne le recours à la procédure de réglementation avec contrôle afin de l'adapter à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (première lecture) - Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 14 décembre 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 81, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 17 avril 2019².
3. Le 25 mai 2022, le Comité des représentants permanents a confirmé l'accord provisoire auquel sont parvenus les colégislateurs.
4. Le 2 juin 2022, la Commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen a confirmé cet accord provisoire et son président a ensuite adressé une lettre à la présidence du Coreper dans laquelle il a déclaré que le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture (à la suite d'une mise au point par les juristes-linguistes) sans amendement.

¹ ST 5705/17 + ADD 1.

² ST 8660/19.

5. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, sa position en première lecture figurant dans le document 9279/22 et l'exposé des motifs figurant dans le document 9279/22 ADD 1.
-